

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or**

**Séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Juillet 2026 à vingt heures**

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Antoine FREMANN

Convocation envoyée le 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 23	Nombre de procurations : 6	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
<b>Membres présents</b>		
Mme Céline TONOT	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Jean-Marc RETY	Mme Myriam HENNEQUIN	M. Gino MARINACCI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Eric MICHELOT	M. Antoine FREMANN
M. Denis CORDIER	M. Jonas MOUNDANGA	Mme Martine DÉRIOT
Mme Florence BIZOT	Mme Cécile MATHELIN	M. Pascal CAMBON
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Hélène MARTEEL	M. Fernando NOVO
Mme Béatrice SIMON	Mme Naminata SAVANE	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Rachid DAHMOUNI	
<b>Membres absents</b>		
Mme Sandra ESCRIBANO (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Denis CORDIER)	
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	Mme Céline LAFLEUR (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	Mme Ophélie MARSOLLIER (pouvoir à Mme Martine DÉRIOT)	

**N° 2026-091 : Fixation des tarifs des activités du Pôle Sports**

Sur proposition de Monsieur Denis CORDIER, adjoint à la Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 relatifs aux attributions du Conseil Municipal,

VU la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Le Code du sport, notamment les articles L.212-1 à L.212-9 concernant les conditions d'encadrement des activités sportives et de sécurité des pratiquant,

VU le décret n° 2004-893 du 27 août 2004 modifié, relatif aux conditions d'hygiène et de sécurité dans les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS),

CONSIDÉRANT que les tarifs actuellement appliqués à Longvic pour les activités de gymnastique d'entretien demeurent inférieurs à ceux constatés dans la majorité des communes de la métropole dijonnaise,

CONSIDÉRANT qu'il convient, dans un souci de cohérence territoriale et de juste participation des usagers aux coûts du service, de procéder à une révision de ces tarifs tout en maintenant un niveau d'accessibilité compatible avec les objectifs municipaux de promotion du sport pour tous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour les tarifs des activités Gym Volontaire et Douce comme suit :

- Activité "Gymnastique Volontaire ou Douce" : - pour les longviciens, 27 € par trimestre,  
- pour les extérieurs, 34 € par trimestre,

Vingt-sept euros (27 €) par participant pour l'année à la Gym Douce pour les adhérents du Club Rencontres et Loisirs, qui bénéficieront d'une priorité d'inscription, selon les places disponibles,

CONFIRME les tarifs des autres activités sportives, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, maintenus comme suit :

POLE SPORTS		Longviciens			Extérieurs		
		Taux d'effort	Plancher	Plafond	Taux d'effort	Plancher	Plafond
Tarifs basés sur le Quotient familial CNAF	<b>Adhésion annuelle animations de quartier 7-17 ans</b>						
	QF < 750	1.50 %	8.00 €	32.00 €	1.73 %	9.20 €	36.80 €
	QF > 750	2.20 %			2.53 %		
	<b>½ journée sport</b>						
	QF < 750	0.15 %	0.55 €	2.00 €	0.17 %	0.63 €	2.30 €
	QF > 750	0.22 %			0.25 %		
	<b>Journée sport</b>						
	QF < 750	0.30 %	1.00 €	4.00 €	0.35 %	1.15 €	4.60 €
	QF > 750	0.43 %			0.49 %		
	<b>Journée camp</b>						
QF < 750	1.35 %	13.00 €	40.00 €	1.55 %	14.95 €	46.00 €	
QF > 750	1.93 %			2.22 %			
Autres Activités	<b>Gymnastique volontaire ou douce</b>		27 € par trimestre (longviciens)		34 € par trimestre (non longviciens)		
			27 € par participant pour l'année à la <b>Gymnastique douce</b> pour les adhérents du Club Rencontres et Loisirs qui bénéficient d'une priorité d'inscription selon les places disponibles				
	<b>Ecole Municipale des Sports</b> Ecoles Élémentaires		Lundi, mardi, jeudi et vendredi				15 € / an
	<b>Ecole Municipale des Sports</b> Ecoles Maternelles		Mercredi matin				10 € / an
	<b>Ecole Municipale des Sports Nature</b> Longviciens âgés de 6 ans à 13 ans		Mercredi. Tarif par cycles de vacances et vacances				6 €
	<b>Danse Modern Jazz et Street Dance</b>						
	Moins de 10 ans		108 € par an		36 € par trimestre		
	De 10 ans à 16 ans		150 € par an		50 € par trimestre		
Plus de 16 ans		192 € par an		64 € par trimestre			
<b>Escalade</b> Longviciens âgés de 9 ans à 12 ans		Adhésion 15 € par trimestre, 45 € par an payable d'avance par trimestre					

DIT que les tarifs, notamment basés sur le quotient familial de la CNAF ne sont pas modifiés, étant précisé que le tarif plafond sera appliqué aux familles ne souhaitant pas communiquer leurs revenus ou leur numéro d'allocataire,

PRÉCISE que les tarifs appliqués aux "non longviciens" sont majorés de 15%,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS